

## **PARCOURSUP REMPLACE APB : LES NOUVEAUTÉS**

> **Une meilleure orientation dès le lycée** : pour mieux accompagner les élèves dans leur choix d'orientation il y aura désormais 2 professeurs principaux en terminale. Deux semaines dédiées à l'orientation seront organisées au cours de l'année. Enfin, des étudiants ambassadeurs iront dans les lycées pour expliquer aux lycéens les formations et le fonctionnement de l'université.

> **Un rôle renforcé du conseil de classe** : le conseil de classe du 1er trimestre prendra connaissance des intentions des lycéens et donnera ses premières recommandations, celui du 2e trimestre examinera les vœux des lycéens et donnera un avis indicatif aux établissements qu'ils souhaitent rejoindre.

> **Un nouveau calendrier** : jusque-là les candidats avaient jusqu'au 31 mai pour classer leurs vœux. Désormais, les lycéens doivent faire leurs vœux entre janvier et mars. La phase de réception et d'acceptation des propositions arrivera aussi plus tôt dans l'année, en mai au lieu de juin.

> **Moins de vœux et des vœux non hiérarchisés** : les candidats doivent désormais formuler 10 vœux d'orientation maximum, contre 24 l'année précédente. Les élèves n'auront plus à classer leurs vœux par ordre de préférence.

> **Suppression des phases d'admission** : sur APB trois phases de propositions d'admission se succédaient. En 2018, les réponses se feront en continu avec toutefois une interruption à la mi-juin pendant les épreuves du bac.

> **Fin du tirage au sort** : en 2017, 169 licences publiques dites en tension, c'est-à-dire où le nombre de candidats dépasse le nombre de places, avaient eu recours au tirage au sort. La réforme met fin à cette pratique.

> **Des cursus à la carte en licence** : pour les formations universitaires, et notamment celles en tension, les attendus de chaque formation seront précisés aux candidats sur la plateforme, leur permettant de vérifier l'adéquation de leur profil à la filière demandée. Les candidats qui ne justifient pas des prérequis définis pourront se voir proposer une année de remise à niveau. Ils obtiendront ainsi leur licence en 4 ans au lieu de 3.

> **Des places supplémentaires dans certaines filières** : ces créations devraient concerner les filières en tension, des places dans les STS et IUT, mais aussi des nouvelles filières permettant de répondre à une forte demande du marché de l'emploi.

> **Une année de césure dès la licence** : un semestre ou une année de césure tout en gardant le statut étudiant est possible pour chaque étudiant pendant la licence y compris entre la terminale et la 1re année d'enseignement supérieur.

**CALENDRIER 2018** : 4 grandes étapes rythment ce nouveau calendrier :

### **NOVEMBRE – DÉCEMBRE 2017 : INFORMATION**

Fin novembre - début décembre : Les élèves s'informent sur leur orientation, notamment sur [www.terminales2017-2018.fr](http://www.terminales2017-2018.fr). C'est la 1re semaine de l'orientation au lycée.

### **JANVIER A MARS 2018 : FORMULATION DES VŒUX**

Tout au long du 2e trimestre : Les élèves affinent leur réflexion. 2<sup>ème</sup> semaine de l'orientation au lycée et journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur.

15 janvier : ouverture de la plateforme d'admission.

Du 22 janvier au 13 mars : les lycéens entrent jusqu'à 10 vœux sur la plateforme, sans besoin de les classer.

Du 14 mars au 31 mars : 2e conseil de classe avec examen des vœux des lycéens (chaque vœu fait objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement).

### **MAI A SEPTEMBRE 2018 : RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS**

Fin mai : Les élèves reçoivent les réponses à leurs vœux au fur et à mesure. Dès qu'il a reçu 2 réponses positives, le futur étudiant doit choisir entre les 2 sans pour autant renoncer aux vœux en attente.

Mi-juin : la procédure est suspendu pendant les épreuves du bac.

Été : inscription dans l'établissement choisi.

### **JUIN A SEPTEMBRE : PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE**

Fin juin - début juillet

- Dès la fin des épreuves du bac, ouverture de la procédure complémentaire.

- Après les résultats du bac, une commission pilotée par le recteur, propose une affectation aux bacheliers qui n'ont reçu aucune réponse positive.

Septembre : fin de l'affectation.